



EXTRAIT DES REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

**ARRÊTÉ PORTANT ABROGATION DE LA NOMINATION D'UNE PERSONNE
RESPONSABLE A L'ACCES AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS (PRADA) AU
SEIN DE LA VILLE DE LIVRY-GARGAN**

Livry-Gargan, le **30 JUL. 2026** N°2026 - **449**

Le Maire de Livry-Gargan ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-18 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration ;

Vu l'arrêté n°2025-542 du 16 octobre 2025 portant nomination d'une personne responsable à l'accès aux documents administratifs (PRADA) au sein de la Ville de Livry-Gargan ;

Considérant qu'il est nécessaire d'abroger l'arrêté susvisé ;

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté n°2025-542 du 16 octobre 2025 relatif à la nomination d'une personne responsable à l'accès aux documents administratifs (PRADA) au sein de la Ville de Livry-Gargan est abrogé à compter du caractère exécutoire du présent arrêté ;

Article 2 : Le présent arrêté est notifié à l'intéressée ;

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Madame la Directrice Générale des Services communaux ;
- Madame la Directrice des Affaires Juridiques et des Moyens Généraux ;
- La Commission d'Accès aux Documents Administratifs.

L'ensemble de ces personnes est chargé, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification à l'intéressée, auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Livry-Gargan, sis 3 place François-Mitterrand, BP 56 à Livry-Gargan (93891 Cedex) ;
- d'un recours contentieux dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification à l'intéressée devant le tribunal administratif de Montreuil sis 7 rue Catherine Puig, à Montreuil (93100). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérecours citoyen accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Pour M. le Maire empêché,
La 3^{ème} Adjointe
HERRMANN Marie-Catherine

Notifié le : 30/07/2026
M. Guillaume PLAIRE